

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Lille, le 10/08/2021

# **ÉLECTIONS MUNICIPALES** PARTIELLES INTÉGRALES À HALLUIN

Modalités de candidature

Suite à l'annulation des élections municipales pour la commune d'Halluin, devenue définitive par décision du Conseil d'État du 27 juillet dernier, il y a lieu de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal. La date de l'élection est fixée au dimanche 26 septembre 2021, et en cas de second tour, au dimanche 3 octobre 2021.

35 sièges sont à pourvoir au conseil municipal ainsi que 2 sièges de conseiller communautaire à la Métropole Européenne de Lille.

## Modalités de dépôt des candidatures

Les déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin, doivent être déposées à la Préfecture du Nord, sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille, direction de la réglementation et de la citoyenneté, bureau de la citoyenneté.

Les candidatures en vue du premier tour seront déposées à partir du lundi 6 septembre et jusqu'au jeudi 9 septembre 2021 à 18 heures, selon les horaires fixés ci-après :

du lundi 6 septembre au mercredi 8 septembre	de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
jeudi 9 septembre	de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Les candidatures en vue d'un éventuel second tour seront déposées à partir du lundi 27 septembre et jusqu'au mardi 28 septembre 2021 à 18 heures, selon les horaires fixés ci-après :

lundi 27 septembre	de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
mardi 28 septembre	de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

prefetnord

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 59039 LILLE Cedex







En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, le dépôt de candidature se fera sur rendez-vous. Les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès du bureau de la citoyenneté par courriel, à l'adresse pref-elections-lille@nord.gouv.fr, ou par téléphone au 03 20 30 52 33.

Les formulaires de candidature à utiliser sont ceux des élections municipales générales de 2020, accessibles sur la page dédiée du site internet du ministère de l'Intérieur : <a href="https://www.interieur.gouv.fr/">https://www.interieur.gouv.fr/</a> Elections/Etre-candidat/Declaration-de-candidature-elections-municipales-et-communautaires

### Attribution des emplacements d'affichage

Les emplacements d'affichage seront attribués en fonction du tirage au sort effectué le jeudi 9 septembre 2021 à 18h15 à la Préfecture du Nord (rue Jean Sans Peur à Lille – 1er étage – salle Francis-Louis CLOSON-D108) au terme du dépôt des candidatures.

Lors du second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes restant en présence.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr

nord.gouv.fr hauts-de-france.gouv.fr







